

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud-ouest

**Décision n° 25220 du 17 mai 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-ouest**

NOR : INTJ1712100S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 69124 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630313S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juin 2017:

<b>Baraud</b> Philippe	NIGEND : 106 354	NLS : 5 150 948
<b>Julié</b> Guillaume	NIGEND : 162 227	NLS : 8 019 156
<b>Sin</b> Chamroeun	NIGEND : 226 469	NLS : 6 556 754

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 mai 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant la région  
de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,*

F. GIERÉ